

DECRET N° 98-37 du 06 février 1998

Chargeant Monsieur Félix ADIMI,
Ministre de l'Industrie et des Petites et
Moyennes Entreprises de l'intérim de
Monsieur Emmanuel GOLOU
Ministre des Mines, de l'Energie et de
l'Hydraulique, pour compter
du 27 janvier 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement

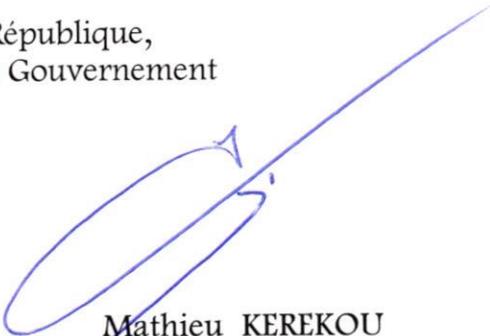
DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 27 janvier 1998, Monsieur Félix ADIMI, Ministre
de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de
l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
pendant l'absence de Monsieur Emmanuel GOLOU.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 février 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; PM 4 ;
MMEH-MSPSCF SGG 4 ; AUTRES MINISTERES 16 ;
DEPARTEMENTS 6 ; JORB 4.